

En cochant cette case je renonce à mon droit de rétractation de 14 jours

DEMANDE DE SOUSCRIPTION DES ABONNEMENTS

EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

(cocher la ou les abonnements souhaités)



Justificatifs à fournir : pour les locataires : contrat de bail + pièce d'identité

pour les propriétaires : attestation de propriété + pièce d'identité

DEMANDEUR : vous agissez en qualité de : Locataire Propriétaire

Madame Monsieur Société / Etablissement :
.....

Nom :

Prénom : Personne habilitée à engager la société et qualité :

Date de naissance :

Lieu de naissance : SIRET :

Adresse :

Code Postal : Commune :

N° Tel : Mail :

PROPRIETE CONCERNEE

Adresse.....

Code Postal : Commune.....

Nom et Prénom du précédent locataire ou propriétaire :

Date d'effet du contrat : N° de série du compteur ⁽¹⁾ :

Index du compteur à votre arrivée ⁽²⁾ : Date du relevé :

Occupation du logement : permanent saisonnier

Présence d'un forage utilisé pour la consommation : OUI NON

Si OUI, nombre de personnes dans votre foyer :

L'abonné reconnaît avoir été informé que les règlements du service d'eau et d'assainissement collectif et sont disponibles sur simple demande ou sur l'agence en ligne.

Fait à Le Signature du demandeur

Document à retourner complété et signé au service des eaux de la Vallée de l'Hérault par mail ou courrier postal

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande et nous permettre de vous joindre rapidement en cas de besoin. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du service des eaux de la Vallée de l'Hérault, les agents du service communication, dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services de gestion comptable de la trésorerie du Cœur d'Hérault à Clermont l'Hérault. Sauf mention contraire, tous les champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service des eaux de la Vallée de l'Hérault. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

En cas de litige, l'usager est invité dans un premier temps à adresser un recours gracieux auprès du Directeur de la Régie du service des eaux de la Vallée de l'Hérault. L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Tout usager ou ayant droit du service peut, par la suite, saisir par écrit le médiateur de l'eau désigné par la collectivité (www.mediation-eau.fr) avant d'engager tous recours contentieux auprès du tribunal compétent.

En cochant cette case, vous acceptez que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault utilise vos coordonnées (adresse et email) uniquement pour vous tenir informés du bon fonctionnement du service des eaux (exemple : coupures d'eau) et vous transmettre ses informations à destination des nouveaux arrivants (invitation à la soirée d'accueil, collecte des ordures ménagères, événements culturels).

(1): il s'agit des chiffres gravés sur votre compteur.

(2): il s'agit des numéros inscrits sur le cadran de votre compteur (sauf partie rouge).